



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 avril 2023

Lamproie marine : suspension de la pêche en eau douce en Gironde

Par ordonnance du 17 avril 2023, le juge des référés a ordonné la suspension de la pêche de la lamproie marine en eau douce en Gironde, dans l'attente du jugement sur le fond qui interviendra dans les mois qui viennent.

L'Etat prend acte de cette décision et demande à tous les pêcheurs, amateurs et professionnels, de respecter le jugement, la capture de lamproie marine en eau douce, par tout moyen (filets dérivants ou nasses), étant désormais interdite en Gironde.

Après une première phase de communication et d'accompagnement des pêcheurs sur le terrain, des contrôles permettront de s'assurer de la bonne compréhension et du respect de cette modification du cadre réglementaire.

En parallèle, le préfet de la Gironde, Étienne GUYOT demande aux services de l'État d'examiner les moyens de se pourvoir en cassation contre cette décision.

Il invite en outre, à poursuivre le transfert d'environ 10 000 lamproies vers des frayères en amont. Cette action du plan de sauvegarde de l'espèce adopté en Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) n'est mise en œuvre qu'à 50% environ à ce jour.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex